

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 05/09/2022</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="15"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p>Date d'affichage : 13/09/2022</p> <p>Date de publication : 13/09/2022</p>	<p>Le 12 septembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie FREMY, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER</p> <p>Étaient représentés : Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Séverine RODRIGUES par Tovo RABEMANANTSOA et Josette VALLAU par Aurore VERDIER</p> <p>Absente : Muriel PAILLER</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION N° 2022-71

OBJET : Convention relative aux conditions générales de co-organisation du 23ème festival Méli-Mélo du 23 janvier au 03 février 2023

Depuis près de 20 ans, le festival Méli-Mélo offre une large programmation de spectacles de marionnettes.

Né à Canéjan, le festival Méli-Mélo propose 10 jours de spectacles, ateliers et interventions dans les écoles, les médiathèques et les crèches. Il est organisé en collaboration avec la ville de Cestas et la Communauté de Communes de Montesquieu qui apporte un soutien financier et accueille des spectacles sur son territoire.

Le jeudi 02 février 2023 à 14h30 et 18h30, la commune de Cabanac-et-Villagrains accueillera le spectacle « Du balai ! » de la compagnie La Bobèche.

Dans le cadre de cette organisation, une convention financière est proposée entre la ville de Canéjan et la commune de Cabanac-et-Villagrains.

Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (SACEM, SACD et autres taxes) du spectacle « Du Balai ! » de la compagnie La Bobèche seront réglées par la ville de Canéjan. Les dépenses sont estimées à 1 150,50 €. La ville de Canéjan facturera à la commune la différence entre les dépenses engagées pour l'accueil de ce spectacle et les recettes encaissées par Canéjan.

La Communauté de Communes de Montesquieu prendra en charge les frais de la séance scolaire organisée le jeudi 02 février 2023 à 14h30 ainsi que les frais de transport et de défraiements (hébergement et repas) liés à l'accueil des 2 représentations du spectacle.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention relative aux conditions générales de co-organisation du 23ème festival Méli – Mélo du 23 janvier au 03 février 2023 et autorise Mme le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 12 septembre 2022

Le Maire



Anne-Marie CAUSSÉ